



TENNIS CLUB VERSOIX

info@tcversoix.ch - www.tcversoix.ch

NOM : PRENOM :

NE(E) LE : E-mail :

ADRESSE : NPA + LIEU:

☎ Privé : ☎ Natel :

Eté
avril - septembre

Eté/hivers
avril - mars

Versoisiens

Couple	<input type="checkbox"/> CHF 400.--	<input type="checkbox"/> CHF 760.--
Adulte	<input type="checkbox"/> CHF 250.--	<input type="checkbox"/> CHF 470.--
Junior 1/Etudiant/Apprenti *	<input type="checkbox"/> CHF 120.--	<input type="checkbox"/> CHF 210.--
Junior 2 **	<input type="checkbox"/> CHF 70.--	<input type="checkbox"/> CHF 130.--

Non -Versoisiens

Couple	<input type="checkbox"/> CHF 450.--	<input type="checkbox"/> CHF 840.--
Adulte	<input type="checkbox"/> CHF 280.--	<input type="checkbox"/> CHF 510.--
Junior 1/Etudiant/Apprenti *	<input type="checkbox"/> CHF 120.--	<input type="checkbox"/> CHF 220.--
Junior 2 **	<input type="checkbox"/> CHF 70.--	<input type="checkbox"/> CHF 140.--
Passif		<input type="checkbox"/> CHF. 50.--

* Un junior 1 doit être âgé de moins de 19 ans au 31.12. de l'année en cours.
Le tarif étudiant jusqu'à 25 ans est appliqué sur présentation de la carte d'immatricuation

** Un junior 2 doit être âgé de moins de 16 ans au 31.12. de l'année en cours.

- 1) **Cotisation** : La cotisation est payable d'avance, dans son intégralité, lors de la confirmation d'admission par le Comité.
- 2) **Cotisation pour l'été** : (avril - septembre) Le membre qui désire s'inscrire pour l'été aura la possibilité de prolonger son inscription pour l'hiver.
- 3) **Renouvellement / Démission** : L'inscription est renouvelée automatiquement d'année en année.
Le membre qui veut quitter le TCV doit informer le Comité, par écrit, un mois avant la fin de la saison sportive, soit à fin février au plus tard.
- 4) **Statuts et règlement du TCV** : Lors de la confirmation d'admission par le Comité, le nouveau membre consulte le règlement sur le site du TCV et déclare en acceptant les clauses.

Versoix, le : Signature :